

ENTENTE DES MAUGES

LICENCE – saison 2010 -2011

INFOS

Documents à adresser– **AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2010** :

Aux responsables de votre section où :

B.P. 40029 - 49601 BEAUPREAU Cédex 01

Section de Cholet : Entente des Mauges – 14, rue Bonchamps 49300 CHOLET



- Certificat médical **de moins de 3 mois** obligatoire (modèle joint impérativement)
- Bulletin d'adhésion 2010-2011
- Chèque (s)

Les licences arrivées après cette date seront traitées suivant les disponibilités de la personne qui saisit les licences (3 semaines, 1 mois)

ENTRAINEMENTS – HORAIRES – LIEUX : reprise du 2 au 7 Septembre 2010
A partir de MINIMES – 2 entraînements par semaine.

ENTRAINEMENTS REGULIERS

Lieux	Jour	Horaires	Catégories	Renseignements/sections
CHOLET Stade omnisports	mardi	18h15 - 20h00	Minimes à Vétérans	G. LE BOUTER Tél 02.41.58.86.70
	mercredi	15h40 - 17h20	Benjamins	le.bouter@laposte.net
	jeudi	18h15 - 20h00	Minimes à Vétérans	C. POTTIER Tél 02.41.65.42.24
BEAUPREAU Stade de la Promenade	mardi	17h30 - 19 h15	Benjamins	GOURDON Jean-Michel Tél 02.41.56.75.00
	mardi	18h45 - 20h15	Minimes à Vétérans	
	samedi	14 h - 16h15	Benjamins à Seniors	
CHEMILLE Salle ou Stade Gabardière	mercredi	18 h - 19h45	Benjamins-Minimes	C. GARREAU Tél 02.41.30.57.68
	Jeudi	18h45 - 20 h	Cadets à Vétérans	christian.garreau@laposte.net
LE MAY S/EVRE Stade et salle n° 1	mercredi	13h35 - 15h15	Benjamins-Minimes	Jean Luc ROUILLER Tél 02 41 63 12 19

ENTRAINEMENTS EXCEPTIONNELS :

Benjamins/Minimes : le samedi est considéré comme un 2^{ème} entraînement

Regroupements programmes selon catégories et spécialités

Attention cette année deux tarifs en fonction de votre choix sur la garantie individuelle accident

Tarifs - 2009 - 2010	Adhésion de base	Adhésion + Garantie individuelle accident
LICENCE FFA		
Benjamins - 1999 - 1998	75,00€	75.75€
Minimes – 1997 - 1996	77,00€	77.75€
Cadets 1995 - 1994	80,00€	80.75€
Juniors – 1993- 1992	82,00€	82.75€
Espoirs Seniors Vétérans - À partir de 1991	97,00€	97.75€
LICENCE LOISIR		
Loisirs - Seniors - Vétérans	85,00€	85.75€

Règlement : en totalité à l'inscription, où possibilité de nous remettre plusieurs chèques à l'ordre de l'Entente des Mauges, (3 maxi) répartis en part égale qui seront déposés à la banque les 30/09/2010–15/11/2010 – 1/01/2011 –

COTISATIONS : le prix demandé doit couvrir ce qui est prélevé par la Fédération et permettre au club de vivre.

- *les étudiants, demandeurs d'emploi Espoirs et Séniors bénéficieront du tarif Juniors. Tarif dégressif pour plusieurs membres d'une même famille moins 15.00 € pour le deuxième, moins 20 € pour le 3ème, et suivant.*

MAILLOT DU CLUB

Nous vous rappelons l'obligation de porter le maillot du club (modèle validé par la ligue des Pays de Loire), sur les championnats + les courses/compétitions organisées par le club.

Short et Maillot du club sont disponibles à l'achat chez :

Pour les nouveaux adhérents, les maillots seront à acheter par l'intermédiaire du responsable de la section concernée et pour une participation de 20 euros. Pour les anciens licenciés, leurs maillots seront échangés par les nouveaux maillots du club.

Transports pour les compétitions (en cas d'absence de car)

Vous serez sollicités en cours de saison pour le transport de vos enfants.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, et d'assurances, l'**ACCES** au stade, pendant les horaires d'entraînements de l'Entente des Mauges, est réservé uniquement aux **ATHLETES LICENCIÉS** (voir horaires, recto)

Certificat médical

Imposée par le Ministère dans la loi du Code du Sport, la nouvelle réglementation obligatoire concernant la fourniture du Certificat Médical **de moins de 3 mois** doit être libellé **AVEC LE NOM DU SPORT CONCERNE**. Nous vous demandons de présenter à votre médecin le certificat médical joint.

Il en va de notre responsabilité de club et d'organisateur vis-à-vis des assurances.

PRECISIONS SUR LES ASSURANCES

Sur le Bulletin d'adhésion en première page le pavé assurance comprend deux parties :

1. Une partie club compris dans la licence qui couvre l'Entente des Mauges pour la responsabilité civile. Cette partie est répercutée dans le prix de licence de base.
2. Une partie licencié qui n'est pas obligatoire car certains d'entre vous sont déjà couverts par d'autres assurances pour leurs activités sportives. C'est une option qui coûte 0.75 € par adhérent qui la souscrit. Ce prix viendra s'ajouter au prix de licence de base fixé par le club voir le tableau des tarifs de licence.

« GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT »

Les accidents corporels subis par l'assuré :

- Décès : paiement d'un capital aux ayants droits ;
- Invalidité permanente total ou partielle : paiement d'un capital à l'assuré ;
- Prise en charge de frais de traitement (médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de transport), frais dentaires ou d'optiques, en complément des régimes existants (Sécurité Sociale, mutuelle) ;

Garantie Accident Corporel Grave :

- Paiement d'un capital majoré (non cumulable avec les capitaux de bases et/ou option 1 et 2) pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 66%.

Les frais d'inscription aux compétitions :

Cette garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation de la participation aura été justifiée par

- le décès du participant lui-même, de son conjoint ou de ses ascendants ou descendants en ligne direct ;
- une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi.

Cette garantie ne peut s'exercer pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat.

En outre, chaque licencié a la possibilité d'étendre les garanties individuelles de base par des options complémentaires. Nous vous invitons à vous reporter au tableau «Options Garanties Complémentaires» à demander à vos entraîneurs ou responsables si vous êtes intéressés.

Tableau page suivante des dommages et garanties de base couverte par l'assurance
« Garantie individuelle accident »

En cas de NON RENOUELEMENT merci de nous renvoyer le talon ci-dessous.

NOM.....

PRENOM.....

Ne désire pas renouveler sa licence à l'Entente des Mauges pour la saison 2010 – 2011

« GARANTIE DE BASE INDIVIDUELLE ACCIDENT »

Nature des Dommages	Garanties de Base	Franchise
Décès	< 16 ans : 7 622 €	Néant
	> 16 ans : 38 110 €	Néant
Invalidité permanente	60 975 €	Néant
Invalidité permanente > ou = à 60%	121 950 €	Néant
Accident corporel grave (invalidité > ou = à 66%)	750 000 € par sinistre	Néant
Frais pharmaceutiques	100% des frais réels	Néant
Frais de traitement chirurgicaux/médicaux	Complément à 200% du tarif de Convention après intervention Sécurité Sociale, Mutuelles/Autres Assurances	Néant
Dépassement Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Majoration de 100% de la valeur des lettres clés	Néant
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier ou technique	Néant
Centre de Traumatologie Sportive	Frais supplémentaire à concurrence de 4 000 € par sinistre	Néant
Frais de transport justifiés et non pris en charge par Sécurité Sociale	457 € par sinistre	Néant
Soins dentaires et Prothèses	350 € par dent sans plafond (en complément ou à défaut Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Optique	350 € par verre ou monture (en complément ou à défaut Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Frais de remise à Niveau Scolaire	60 € par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours.	10 jours
Remb. frais inscription compétition	90 € par sinistre et 10 000 € par an pour l'ensemble des licenciés	Néant